

Image not found or type unknown



## Responsabilité d'une entreprise après rachat

Par **jerome29**, le **02/10/2016** à **21:05**

Bonjour je voudrais savoir si une entreprise ou plutôt son nouveau gérant reste responsable des actions commises par l'ancien gérant avant rachat, par exemple des fournisseurs impayés.

Par **Visiteur**, le **02/10/2016** à **21:22**

Bjr,  
Bien entendu, l'entreprise est toujours là, avec son activité et ses dettes.

Par **llorca**, le **04/07/2017** à **17:33**

attention et bien réfléchi en prenant une décision voir comptabilité ( fournisseurs et facture à payer, ne pas avoir peur de les appeler, voir situation s urssaf rsi , congés payés etc et demander un rendez vous avec l'expert comptable de la société pour parler chiffres  
attention selon l'entreprise que l'on prends en gérance on peut le regretter ( interdit bancaire)  
bonne chance